

Compte rendu de séance

Séance du 14 Avril 2025

L'an 2025 et le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué suite à l'absence de quorum du 08 avril 2025, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. VAN BELLE Jacques Maire.

Présents : M. VAN BELLE Jacques, Maire, Mmes : AMMELOOT Sophie, GALVAO Estelle, MM : HUCK Jean-Louis, PEREIRA FONSECA Carlos, PRÉ Jérôme

Excusé(s) : Mme HUOT Isabelle, MM : GUERTON Bruno, JOLY Hervé, TRIFFAULT Jean-Paul

Absent(s) ayant donné procuration : M. FINET Dominique à M. VAN BELLE Jacques

Absent(s) : Mmes : BEAUDHUY Nicole, BRILLANT Audrey, FINET Marine, M. BARET Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 6

A été nommé(e) secrétaire : Mme GALVAO Estelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - D 2025-14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
réf : D 2025-14

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Jean-Louis HUCK. Adjoint au maire, a été désigné comme président de séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Jacques VAN BELLE, maire, s'est retirée [18 :10] pour laisser le président de séance, M. Jean-Louis HUCK, faire procéder au vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Excédent de l'exercice 2024 : 144 224,17 €
- Résultat de clôture 2023 reporté en fonctionnement : 667 036,87 €
- Intégration AFIAFAF : 23 926,39 €
- **Résultat de clôture 2024 : 835 187,43 €**

Section d'investissement :

- Déficit de l'exercice 2024 : - 471 031,68 €
- Reste à réaliser : 0,00 €
- Résultat de clôture 2023 reporté en investissement : 236 515,71 €
- **Résultat de clôture 2024 : - 234 515,97 €**

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

le Maire s'étant retiré (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 18:30

En mairie, le 24/04/2025
Le Maire
Jacques VAN BELLE